
Levée de la séance du 10 floréal an II (29 avril 1794) et signatures du Président et des secrétaires

Robert Thomas Lindet, Claude Pierre Dornier, Charles Albert Pottier, Jacques François Charles Monnot, Albert Ruelle, Pierre Pomponne Amédée Pocholle, Nicolas Haussmann

Citer ce document / Cite this document :

Lindet Robert Thomas, Dornier Claude Pierre, Pottier Charles Albert, Monnot Jacques François Charles, Ruelle Albert, Pocholle Pierre Pomponne Amédée, Haussmann Nicolas. Levée de la séance du 10 floréal an II (29 avril 1794) et signatures du Président et des secrétaires. In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 484;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28624_t1_0484_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Plus un cavalier jacobin monté et équipé incorporé au 4^e rég. d'hussard. 2 chevaux envoyés au dépôt de Metz le 17 germinal, enfin une somme de 1338 l. provenant de différentes souscriptions, faites pour secourir les indigents et particulièrement nos frères d'armes sortant convalescens des hôpitaux.

[mêmes signatures].

44

Le citoyen Clerambour, soldat volontaire dans la deuxième compagnie franche du Louvre après avoir exposé qu'à la suite d'une longue maladie, ayant obtenu du représentant du peuple Dartigoeyte un arrêté qui le dispense de porter les armes et qui le renvoie dans sa famille, et ayant présenté cet arrêté au ministre de la guerre qui l'a renvoyé au comité de salut public, pour la vérification de la signature du représentant du peuple Dartigoeyte, demande que la Convention nationale statue sur son sort.

Renvoyé à la commission d'organisation et mouvement des troupes de terre (1).

45

L'administration de police de la commune de Paris fait passer à la Convention nationale l'état des personnes détenues dans les maisons d'arrêt et de justice à l'époque du 8 (2) courant : il présente un total de 6 921 (3).

[Commune de Paris, 9 flor. II; Etat des détenus au 8 flor.] (4).

Conciergerie	731
Grande-Force	315
Petite-Force	10
Irlandais, rue du Cheval Vert	255
Sainte-Pélagie	302
Madelonnettes	49
Montprin, rue N.-D.-des-Champs	109
Abbaye	887
Bicêtre	524
A la Salpêtrière	187
Chambres d'arrêt, à la Mairie	33
Fermes	658
Luxembourg	502
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	49
Brunet, rue de Buffon	201
Les Picpus, fauxbourg St-Antoine	122
Réfectoire de l'Abbaye	47
Caserne des Petits pères	140
Les Angloises, rue Saint-Victor	35
Picquenot, rue et à Bercy	119
Les Angloises, rue de Loursine	130
Caserne, rue de Vaugirard	355
Les Carmes, rue de Vaugirard	72
Les Angloises, fauxbourg St-Antoine	41
Coignard à Picpus n° 6	

(1) P.V., XXXVI, 224.

(2) Et non du 9.

(3) P.V., XXXVI, 225. Bⁱⁿ, 11 flor. (1^{er} suppl^t).

(4) C 302, pl. 1094, p. 27, signé Mugel, Quenel.

Ecossois, rue des Fossés Saint-Victor	101
Saint Lazare, fauxbourg Saint-Lazare	674
Mahay, rue du Chemin vert	29
Maison Escourbiac, rue Saint-Antoine }	
La Chapelle, rue de la Folie-Renaud	30
Belhomme, rue Charonne, n° 70	100
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	114
Total général	6921

La séance est levée à 3 heures (1).

Signé : Robert LINDET, président; DORNIER, Ch. POTTIER, MONNOT, RUELLE, POCHOLLE, N. HAUSSMANN, secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

46

[La citoyenne veuve Trouillet, au présid. de la Conv.; Clichy-sur-Seine, 9 flor. II] (2).

« Citoyen président, la veuve Jean-Baptiste Trouillet veuve de feu son mari qu'il lui laissa neuf enfants qu'elle a élevés avec bien de la peine. Elle vient d'en marier un il y a huit mois qu'elle a établi laboureur qui se nomme Etienne Trouillet depuis le quel temps elle a toujours été malade [renvoi en marge : elle est morte le 4 floréal, alors la lettre ne peut être du 9 floréal], ce qui le met dans un état de détresse. Sa mère réclame un secours pour lui entendre qu'elle lui a avancé huit mil livres pour se monter en chevaux pour pouvoir cultiver ses terres ce qui la met dans la nécessité d'avoir recours aux représentants du peuple pour pouvoir vous faire part qu'elle se renferme dans toutes les loix au sujet de la réquisition des chevaux; il se trouve que son plus fort est requis; elle en offre un qui est de mesme taille et assez fort pour le service de la République ce qu'elle fera de tout son cœur. Et cy on lui otte celui qui est requis, on lui otte tout moyen de pouvoir faire son ouvrage et mesme ces récoltes ce que peut attester la commune de Clichy et mesme les membres de laditte comune, elle attend tout des représentants et pères de la patrie ».

VEUVE TROUILLET.

Renvoyé aux Comités d'agriculture et de secours (3).

(1) P.V., XXXVI, 234.

(2) F¹⁰ 264, n° 8006.

(3) Mention marginale datée du 10 flor. et signée Monnot.